

Bordereau des Prix Unitaires

N° de PRIX	DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX EN TOUTES LETTRES	Unité	Prix unitaire en chiffre HT
	Digues de Nevers rive droite		
	1 - Forfaits généraux		
1_1	<p>Amenée et repli des installations de chantier</p> <p>Ce prix est relatif aux installations particulières et repliement de chantier et couvre notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude et l'aménagement des voies d'accès, aires de circulation, aires de montage, aires de stockage et de stationnement strictement nécessaires, - la réalisation (y compris débroussaillage) et le maintien en état des pistes d'accès pendant toute la durée du chantier, - l'installation, l'entretien et la dépose des bungalows de chantier sur site, - l'amenée et le montage du matériel fixe et roulant nécessaire à l'exécution des travaux définis, - la clôture et le gardiennage de l'ensemble de l'emprise du chantier, - toutes les sujétions de création ou d'aménagement des accès aux différentes parties du chantier, - les frais de nettoyage du chantier et des ouvrages en cas de crues ne dépassant pas le cas de force majeure défini au CCTP, - la mise en sécurité des matériels et matériaux pendant les arrêts de chantier, - toutes les dépenses d'énergie et d'eau spécifiques, - l'entretien et les frais de fonctionnement des installations, y compris les frais de téléphone pendant la durée de travaux, - l'enlèvement des installations en fin de chantier et la remise en état de toutes les parcelles mises à disposition de l'entreprise, - le suivi photographique du chantier tel que défini dans le CCTP, - les panneaux de chantier, - les dispositions de protection et de lutte contre la pollution, - les frais d'implantation et de piquetage des réseaux, - les levés topographiques et de détail, et les calculs nécessaires à la vérification des quantités mises en œuvre en cours d'exécution, - le suivi des conditions météorologiques (abonnement Météo France) et la mise en place d'un suivi des prévisions des crues, - toutes les autres sujétions définies dans le CCTP, - fourniture et mise en place de 3 panneaux de chantier 3mx2m - la réalisation des constats d'huissier avant et après achèvement des travaux. - la détection et le piquetage de la conduite GRDF et sa préservation pendant toute la durée du chantier - Les dispositifs de protection de l'environnement <p>Conditions de paiement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20% à l'achèvement des installations de chantier, - 25% sur chaque situation mensuelle, - le solde, soit 20% lors du constat de fin de travaux. <p>Le forfait</p>		
		Ft	-

N° de PRIX	DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX EN TOUTES LETTRES	Unité	Prix unitaire en chiffre HT
	Digues de Nevers rive droite		
1_2	Etudes d'exécution Ce prix comprend l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation des études d'exécution à la charge de l'Entrepreneur et suivants les modalités décrites dans le CCTP, c'est à dire : <ul style="list-style-type: none"> - le programme d'exécution, - les plans de terrassements, plans des ouvrages suivant les spécifications du CCTP, - les frais d'établissement des plans de récolement des ouvrages. <ul style="list-style-type: none"> - de manière générale tous les documents, notes et plans d'exécution demandés au CCTP suivant les exigences formulées, Il comprend également l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation des études, essais et contrôles des matériaux à la charge de l'Entrepreneur et suivants les modalités décrites dans le CCTP, c'est-à-dire: <ul style="list-style-type: none"> - les études et planches d'essais sur les matériaux à mettre en œuvre, - les essais et contrôle des matériaux et matériels constitutifs des ouvrages, - de manière générale, les frais d'établissement de tous les documents à remettre par l'Entrepreneur pendant les travaux et prévus dans le CCTP, - l'établissement et le suivi d'un SOSED Conditions de paiement : <ul style="list-style-type: none"> - 30 % à la remise du programme d'exécution, - 50 % à l'avancement de l'approbation des plans d'exécution - 20 % à la réception des plans de récolement. Le forfait	Ft	-
1_3	Contrôle des eaux Ce prix comprend l'ensemble des frais nécessaires à la protection du chantier en cas de crues ne dépassant pas le cas de force majeure défini au CCTP, c'est à dire : <ul style="list-style-type: none"> - les ouvrages de contrôle des eaux (batardeau, dérivation provisoire, etc.), - l'épuisement des fouilles (maxi 50 m3/h), - les plans des différents équipements. Conditions de paiement : <ul style="list-style-type: none"> - 30 % au démarrage de l'exécution des travaux, - 30 % sur chaque situation mensuelle, dans une limite maximale totale de 90 % du forfait, - le solde, soit 10 % lors du constat de fin de travaux. Le forfait	Ft	-

N° de PRIX	DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX EN TOUTES LETTRES	Unité	Prix unitaire en chiffre HT
	Digues de Nevers rive droite 2 - Travaux Préparatoires		
2_1	<p>Débroussaillage de la zone de travaux Ce prix rémunère au carré l'élimination de la végétation présente dans les zones de travaux. Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le travail préparatoire d'accès ; - L'élagage des branches ; - Le débroussaillage de la végétation au sol ; - L'élimination des rémanents à l'aide d'une déchiqueteuse et évacués conformément aux normes et règlements en vigueur ; <p>Toutes sujétions nécessaires conformément aux prescriptions du CCTP</p> <p>Le mètre carré</p>	m ²	-
2_2	<p>Coupe, évacuation et rognage d'arbres > Ø20cm Ce prix rémunère à l'unité l'abattage et le rognage d'un arbre de diamètre de tronc supérieur à 20 cm. Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le travail préparatoire d'accès ; - L'élagage des branches ; - l'abattage y compris précautions éventuelles liées à la préservation des nids -L'évacuation <p>Toutes sujétions nécessaires conformément aux prescriptions du CCTP</p> <p>L'unité</p>	U	-
2_3	<p>Décapage terre végétale Ce prix rémunère au mètre linéaire le décapage de la terre végétale (ép. 0,30m) sur l'emprise des ouvrages et sa mise en dépôts provisoire dans l'emprise du chantier pour réemploi sur site.</p> <p>Le Mètre carré</p>	m ²	-

N° de PRIX	DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX EN TOUTES LETTRES	Unité	Prix unitaire en chiffre HT
	Digues de Nevers rive droite 3 - Terrassement		
3_1	Démolition du perré maçonné Ce prix rémunère au mètre cube de matériaux terrassé et évacué tous les moyens nécessaires, le tri et l'évacuation en décharge agréée des matériaux issus de la démolition du perré maçonné, frais de décharge inclus. Le mètre cube de perré maçonné évacué	m ³	-
3_2	Terrassement et évacuation déblai meuble Ce prix rémunère au mètre cube de matériaux terrassé et évacué tous les moyens nécessaires, le tri et l'évacuation en décharge agréée des matériaux issus de l'arasement de la levée (y compris paroi bentonitique), frais de décharge inclus. Le mètre cube de déblai évacué	m ³	-
3_3	Mise en œuvre de terre végétale Ce prix rémunère au mètre carré de terrain la fourniture, le transport et la mise en œuvre de la couche de terre végétale (épaisseur de 20 cm après tassement) tel qu'indiqué au CCTP. Ce prix comprend notamment: - le griffage et l'emiettage de la terre végétale, - son régalage et son réglage tel qu'indiqué dans le CCTP, - toute sujétions de tri et de stockage sur site. Le mètre carré de terrain	m ²	-
3_4	Ensemencement Ce prix rémunère la prestation d'ensemencement de la terre végétale préalablement posée. Ce prix comprend notamment : - la fourniture des semences conformes aux exigences du CCTP, - la réalisation d'un ensemencement uniforme et suffisant sur toutes les surfaces de terre végétale, - l'approvisionnement en eau, - la reprise de semis au titre de la garantie, - toutes sujétions d'accessibilité pour réaliser l'ensemencement, - reprise, chargement, transport et évacuation des déchets en décharge ou tout autre lieu équivalent soumis à l'agrément du maître d'œuvre, - tout le matériel et le personnel nécessaires à la réalisation des prestations incluses dans ce prix. Ce prix s'applique au mètre carré de terre végétale ensemencée (surface réelle tenant compte des pentes), mesuré sur les plans de récolement et plafonnés par la surface prévue dans les études d'exécution. Le mètre carré mesuré sur plan de récolement	m ²	-

N° de PRIX	DESIGNATION DES TRAVAUX ET PRIX EN TOUTES LETTRES	Unité	Prix unitaire en chiffre HT
	Digues de Nevers rive droite 4 - Cheminement		
4_1	Dalle Béton e=20 cm Ce prix rémunère au mètre carré la réalisation d'une dalle en gros béton de 20 cm d'épaisseur. Le prix comprend notamment : - le réglage du niveau et de la pente transversale de la dalle, - les dispositifs destinés à limiter la fissuration (traits de scie, cure...), Le mètre carré	m ²	-
4_2	Revêtement grave reconstituée Ce prix rémunère au mètre carré la réalisation d'un revêtement en grave reconstitué (conforme aux prescriptions du CCTP) pour réaliser la piste mode doux. Le prix comprend notamment : - la préparation du support et le réglage de la plateforme, - la mise en œuvre du revêtement, Le mètre carré	m ²	-

Complété

Le Pouvoir Adjudicateur,

A

Le

Le